

Programme de rachat d'actions propres pour couvrir les plans d'incitation à long terme pour les employés

Bruxelles (Belgique), le 24 juin 2022 – 20h05 (CEST) – Information réglementée

En application de l'article 7 : 215 du Code belge des sociétés et des associations, UCB SA (« UCB » ou la « Société ») (Euronext Brussels : UCB) annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions propres (le « Programme de rachat d'actions propres 2022 »), dès le 28 juin 2022.

Le rachat d'actions UCB dans le cadre de ce programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures des plans d'incitations à long terme d'UCB pour ses employés. UCB suit de manière continue ses obligations actuelles et futures dans le cadre de ces plans afin de maintenir un niveau adéquat d'actions propres.

Dans le cadre de ce programme, UCB pourra acquérir de temps à autre ses actions ordinaires, pour un maximum de 500 000 actions UCB. Les rachats d'actions propres jusqu'au 30 juin 2022 seront effectués selon les termes et conditions approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 avril 2020, et selon les termes et conditions approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 28 avril 2022 pour les rachats effectués dès le 1 juillet 2022. Le moment des rachats d'actions propres dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, y compris les conditions du marché. Le programme peut être suspendu ou interrompu à tout moment.

UCB a fait appel à un intermédiaire financier pour effectuer les rachats d'actions UCB en son nom, selon les termes d'un mandat discrétionnaire initial valable jusqu'au 31 août 2022.

Pendant la durée du Programme de rachat d'actions propres 2022, des mises à jour régulières seront publiées conformément à la législation applicable.

Dans le cadre de la gestion continue de la trésorerie et des actions propres d'UCB, UCB peut décider de conclure des transactions d'échange d'actions, y compris pendant la durée de ce Programme de rachat d'actions propres 2022. Toute transaction de ce type fera l'objet d'un reporting conformément à la législation applicable.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.



UCB News

Pour plus d'informations, contactez UCB :

Investor Relations

Antje Witte

T +32 2 559 94 14

antje.witte@ucb.com

Corporate Communications

Laurent Schots

T+32 2 559 92 64

laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 600 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 5,8 milliards en 2021. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB_news
